

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Arrêté du 11 mai 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer

NOR : IOCA1112235A

Par arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration en date du 11 mai 2011, est autorisée au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer.

Cet examen est ouvert aux attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer remplissant les conditions fixées par les décrets n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 et n° 2006-1779 du 23 décembre 2006 susvisés.

Le nombre total de postes ouverts à l'examen professionnel sera fixé ultérieurement par arrêté ministériel.

La demande d'admission à concourir s'effectue au choix du candidat :

a) Soit par voie télématique sur le site internet du ministère de l'intérieur : www.interieur.gouv.fr à la rubrique, « Métiers – filière administrative – catégorie A – Examen professionnel ».

La date limite de clôture des inscriptions par voie télématique est fixée au 22 juin 2011, à 18 heures (heure de Paris), terme de rigueur.

Les candidats ayant choisi l'inscription par voie télématique doivent impérativement procéder à la validation de leur inscription sur le service télématique dans le délai de rigueur pour que leur candidature soit regardée comme valable.

b) Soit par voie postale :

Le retrait du formulaire d'inscription s'effectue :

- soit par téléchargement sur le site internet www.interieur.gouv.fr, à la rubrique « Métiers – filière administrative – catégorie A – Examen professionnel ». La date limite de retrait du formulaire d'inscription par téléchargement est fixée au 24 juin 2011, à 18 heures (heure de Paris), terme de rigueur ;
- soit par demande écrite, en joignant à la demande une enveloppe format A4 affranchie à 1,40 € et libellée aux nom et adresse du candidat :
 - auprès du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, SG/DRH/SDRF/BRPP, pôle concours, 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes, Mme Véronique SARRAZIN-BAILLY (téléphone : 01-60-37-12-29) ;
 - auprès des bureaux des ressources humaines des préfetures ;
- soit par retrait sur place :
 - auprès du bureau du recrutement et de la promotion professionnelle du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes (Seine-et-Marne) ;
 - auprès des bureaux des ressources humaines des préfetures.

La date limite de retrait du formulaire d'inscription par courrier ou sur place est fixée au 17 juin 2011, terme de rigueur.

Pour les candidats ayant choisi l'inscription par voie postale, les modalités d'envoi des demandes d'admission à concourir sont les suivantes :

- pour les agents affectés en région Ile-de-France : au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, SG/DRH/SDRF/BRPP, pôle concours, 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes ;
- pour les agents affectés en métropole, hors de la région Ile-de-France : à la préfecture/centre d'examen de leur choix ;

- pour les agents affectés en outre-mer : dans les préfetures ou haut commissariat de leur choix.

La demande d'admission à concourir devra comporter :

- le formulaire d'inscription dûment rempli, daté et signé ;
- une enveloppe autocollante (format standard) affranchie au tarif en vigueur, libellée aux nom et adresse du candidat.

Toute demande d'admission à concourir incomplète ou mal renseignée sera rejetée.

La date limite de clôture des inscriptions par voie postale est fixée au 24 juin 2011, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Toute pièce justificative nécessaire devra, le cas échéant, être adressée au centre d'examen choisi par le candidat, au plus tard le 24 juin 2011 par voie postale, le cachet de la poste faisant foi.

Ces dispositions s'appliquent pour les inscriptions par voie télématique et par voie postale.

La date prévisionnelle de l'épreuve écrite d'admissibilité est fixée au 8 septembre 2011. Cette épreuve se déroulera dans les centres d'examen suivants :

Pour les agents affectés hors de la région Ile-de-France : dans les 30 centres d'examen indiqués ci-dessous s'ils sont en fonction dans les services de la police et de la gendarmerie nationale, en préfecture, sous-préfecture ou juridiction administrative.

A. – Métropole

Ajaccio ;
Amiens ;
Besançon ;
Bordeaux ;
Caen ;
Chalons-en-Champagne ;
Clermont-Ferrand ;
Dijon ;
Lille ;
Limoges ;
Lyon ;
Marseille ;
Metz ;
Montpellier ;
Nantes ;
Orléans ;
Poitiers ;
Rennes ;
Rouen ;
Strasbourg ;
Toulouse.

B. – Départements et collectivités d'outre-mer

Basse-Terre ;
Cayenne ;
Dzaoudzi ;
Fort-de-France ;
Nouméa ;
Papeete ;
Saint-Denis de La Réunion ;
Saint-Pierre-et-Miquelon.

Pour les agents affectés en région Ile-de-France, à Arcueil (Val-de-Marne).

Seuls les candidats admissibles devront envoyer par voie postale au bureau du recrutement et de la promotion professionnelle (ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, pôle concours, 27, cours des Petites-Ecuries, à l'attention de Mme SARRAZIN-BAILLY) les pièces justificatives suivantes, au plus tard le 26 octobre 2011, le cachet de la poste faisant foi :

- un état détaillé des services accomplis (nature, date, durée) établi, sur demande du candidat, par le service du personnel dont il relève ;
- un *curriculum vitae*, en quatre exemplaires, limité à deux pages, précisant, outre les noms, prénom, date de naissance, titres et diplômes, la formation initiale ainsi que les principales étapes de la carrière professionnelle. Les candidats compléteront la description de leur cursus professionnel par une présentation des principales missions et responsabilités exercées et des résultats obtenus.

L'épreuve orale d'admission aura lieu à Lognes (Seine-et-Marne) aux dates prévisionnelles suivantes : entre le 8 novembre et le 2 décembre 2011.